



## *Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du 04 septembre 2008*

Le jeudi quatre septembre deux mil huit, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, BURETTE Charline, RUDELLI Elisabeth, YAPO Yvette, Mrs CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, DAGORNO Gilles, FOOS Jean-Louis, PALFINI Laurent.

Absents excusés : Mrs. JEANS Philippe, KUSZ Eric, VAUCHEL Eric Absents : Mmes MARTIN Régine, RACINE Régine.

Secrétaire de séance : YAPO Yvette

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

---

### **PADD**

Le Cabinet EUCLYD présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour le Plan local d'urbanisme. Cette présentation a amené certaines interrogations auxquelles M. DELAVIGNE a répondu. Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le PADD.

### **TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide d'appliquer une augmentation de 3% sur l'ensemble des tarifs de la cantine et de la garderie.

Cette augmentation s'applique à compter du 2 septembre 2008 et pour toute l'année scolaire 2008-2009 :

TARIFS CANTINE	2009
commune	2,91
hors commune	4,54
occasionnellement	3,47
plus de 3 enfants	2,68
instituteur	4,22
GARDERIE	1,88

### **MISE EN SOUTERRAIN RESEAU HAUTE TENSION ROUTE DU MOUCHEL**

M. le Maire du Mont de l'If souhaite enterrer tous les réseaux sur le territoire de la commune. Une ligne haute tension se prolonge sur la commune de Croixmare dont la limite de commune avec celle du Mont de l'If est assez près du bourg de cette commune.

De ce fait, M. le Maire du Mont de l'If souhaite que la commune de Croixmare fasse un effort pour enterrer cette ligne sur une longueur d'environ 200 m. Le coût de ce travail s'élevant à 6 630 €H.T.

Le conseil municipal de Croixmare considérant que ce travail présente très peu d'intérêt pour les habitants décide à la majorité de ne pas donner suite à la demande de M. le Maire du Mont de l'If.

### **MAISONS A 15 €**

Le conseil municipal, suite à la demande de l'Administration pour participer à l'opération entre 3 000 et 5 000 € par maison pouvant bénéficier de ce projet, considérant la situation financière de la commune décide de ne pas s'associer à l'opération.

### **SUBVENTION EPICERIE**

Suite au remplacement du gérant de l'épicerie appartenant à la commune, la commune a été amenée à faire différents travaux dans le logement pour le rendre plus décent. Par ailleurs, dans le commerce, plusieurs appareils ont dû être modifiés ou changés.

De ce fait, le budget prévu pour l'épicerie s'avère insuffisant et M. le Maire propose de prélever sur les dépenses imprévues de la commune (article 022 en fonctionnement) une somme de 1500 € qui sera virée au budget épicerie sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,